



Ville de Bouxières-aux-Dames

Rapport d'orientations budgétaires 2021



Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et présenter sa situation budgétaire. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est toutefois pas soumis au vote. La délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;

- la présentation des engagements pluriannuels ;

- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette. La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 avait apportée de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

I. Le Contexte économique et budgétaire

La situation mondiale, marquée par la pandémie COVID-19, est totalement inédite et entraîne une dépression économique jamais vue depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Les experts économiques, de leur propre aveu, ne peuvent plus se fier aux modèles économiques en vigueur tant la crise sanitaire fluctue au gré des pays et des périodes, obligeant les États à plus ou moins ralentir la machine économique, avec un impact mondial, compte tenu de l'interdépendance des économies.

À ce jour, le taux de croissance mondiale chuterait de -4,4% en 2020 par rapport à 2019 et de -7,5 % dans la zone euro, selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette prévision sera sans doute révisée au vu de l'évolution de la pandémie. Pour 2021, le même FMI prévoit bien un rebond, estimé à 3,9% sans guère plus de garantie. L'économie mondiale mettra du temps à retrouver son niveau d'avant-crise, laquelle crise laissera longtemps des cicatrices, car les marchés du travail mettront du temps à se redresser.

Pour la France, en rappelant que tous les chiffres annoncés doivent être appréhendés avec beaucoup de prudence, le ministère des finances anticipe désormais une diminution du PIB de 11 % en 2020. Le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB et la dette publique atteindrait 119,8% du PIB après 98,1 % en 2019. Cette dégradation des comptes publics découle bien entendu du quasi arrêt de l'économie lors du premier confinement, ainsi que du montant, estimé à 470 milliards d'euros, des plans d'urgence adoptés lors des différents projets de lois de finances rectificatives.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Entre fin mars et fin juin 2020, l'emploi salarié chute de 0,9 %, soit 215 200 destructions nettes d'emplois après -2,0 % (-499 700 emplois) au trimestre précédent. Il retrouve ainsi fin juin 2020 un niveau comparable à celui de fin mars 2017. La baisse concerne à la fois le secteur privé (158 200 destructions nettes soit -0,8 %) et la fonction publique qui perd 57 100 emplois (soit -1,0 %).

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes des crédits de trésorerie des entreprises. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35% au 1^{er} trimestre 2020 à 72% au 2^{ème} trimestre 2020, ces hausses reflétant le développement des Prêts Garantis par l'Etat accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67% en moyenne au 2^{ème} trimestre). Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1170 milliards € soit une hausse de 12,4% en glissement annuel.

En 2020, la crise sanitaire Covid-19 s'est également traduite par un indéniable impact sur les finances locales. Les collectivités locales subissent une baisse des recettes fiscales, une baisse des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par les confinements et des surcoûts liés à la crise sanitaire. Les pertes nettes des recettes, toutes collectivités confondues, devraient atteindre 5 milliards d'euros et les dépenses supplémentaires nettes devraient se chiffrer à 2,3 milliards d'euros. L'impact total pour les collectivités serait donc estimé à -7,3 milliards d'euros par rapport à 2019.

Le déficit de l'Etat devrait s'élever à 223 milliards d'euros selon le projet de loi de finances rectificative pour 2020 n°4 (contre 93,1 milliards prévus initialement). Face à cette situation, les mesures de soutien sont massives en France comme dans la plupart des pays. Les politiques monétaires et budgétaires restent très accommodantes dans le monde. En France, en plus des mesures mises en œuvre pendant les périodes de confinement, visant à préserver le tissu productif ainsi que les revenus des ménages, le gouvernement actionne le plan « France relance » à 100 milliards d'euros qui se décline autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion (soutien aux plus fragiles).

Ce plan devrait ramener le déficit de l'Etat à 6,7% du PIB en 2021.

Les principales mesures du Projets de loi de finances 2021

Le projet de loi de finances 2021 est centré, pour les collectivités sur :

- le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production,
- la stabilisation des dotations,
- sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Et des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.

La réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1^{er} janvier 2021 intégrée au plan de relance est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations. Pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la compensation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et souhaite aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

Les collectivités bénéficieront ainsi de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Autres dispositions prévues dans ce projet de loi de finances 2021 :

- **L'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, qui entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021, et devrait accélérer le versement du fonds. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret. Le FCTVA devrait être perçu l'année même.
- **Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,2 %.**
- **La centralisation de la taxation de l'électricité.** Pour des raisons liées aux règles européennes, la taxe locale sur la consommation finale d'électricité deviendrait une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités conserveraient le produit lié à cette recette mais perdraient la possibilité de l'augmenter. Ainsi, au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs. Au 1er janvier 2022, la taxe départementale deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale.

II. La situation financière de la commune au 31 décembre 2020

Les dépenses de fonctionnement (en K€)

Chapitres budgétaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Charges à caractère général (011)	709	668	719	651	596	618	591	574	-2,84%
Personnel (012)	1331	1377	1438	1455	1426	1359	1435	1482	+3,23%
Charges de gestion courante (chapitre 65)	316	301	302	307	303	308	310	321	+3,74%
Charges financières	3	2	0	0	0	0	0	0	0 %
Ch. exceptionnelles et atténuation de produits	17	17	25	119	131	140	157	1280	+712,47%
Total des dépenses réelles	2376	2364	2484	2532	2456	2426	2492	3656	+46,41%
Dotations /amortissements	113	119	668	170	135	132	118	127	+7,03 %
Total des dépenses réelles et d'ordre	2490	2483	3152	2702	2590	2558	2611	3783	+44,62%

La présentation des dépenses de fonctionnement est perturbée en 2020 par le transfert des compétences « eau et assainissement ». Ce dernier s'accompagnait d'un transfert des résultats budgétaires au Bassin de Pompey, d'où des charges exceptionnelles en hausse de 712%.

Pour rappel (délibération du 15/06/2020), les résultats de clôture des budgets eau et assainissement ont été transférés dans budget principal (recette de fonctionnement compte 002) puis transférés au Bassin de Pompey (dépense de fonctionnement compte 678). Dans le budget principal, cette opération est neutre.

Pour une comparaison des dépenses plus évidente par rapport aux années précédentes, il vous est proposé ci-dessous le même tableau en faisant abstraction des transferts des résultats des budgets « eau » (374 483.81€) et « assainissement » (730 046.75 €).

Chapitres budgétaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Charges à caractère général (011)	709	668	719	651	596	618	591	574	-2,84%
Personnel (012)	1331	1377	1438	1455	1426	1359	1435	1482	+3,23%
Charges de gestion courante (chapitre 65)	316	301	302	307	303	308	310	321	+3,74%
Charges financières	3	2	0	0	0	0	0	0	0 %
Ch. exceptionnelles et atténuation de produits	17	17	25	119	131	140	157	175	+11,83 %
Total des dépenses réelles	2376	2364	2484	2532	2456	2426	2492	2552	+2,4%
Dotations /amortissements	113	119	668	170	135	132	118	127	+7,03 %
Total des dépenses réelles et d'ordre	2490	2483	3152	2702	2590	2558	2611	2679	+2,61%

Les recettes de fonctionnement (en K€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Atténuation de charges (013)	148	133	157	129	94	29	23	10	-57,09 %
Produits des services (70)	158	192	198	243	273	293	262	276	+5,55 %
Impôts et taxes	1526	1530	1583	1477	1499	1524	1562	1577	+ 0,95 %
Dotations et participations (DGF, etc)	1018	953	901	876	804	796	739	820	+10,86 %
Autres produits de gestion (75)	43	45	50	60	59	65	74	51	-30,48 %
Total des recettes réelles (sans les produits exceptionnels)	2892	2853	2890	2785	2729	2706	2660	2734	+2,78 %
Produits exceptionnels	14	10	327	34	37	38	39	124	+ 220,22%
Total des recettes réelles	2906	2862	3217	2819	2766	2744	2699	2858	+5,91 %
Opération d'ordre (042)	1	1	303	31	0	85	21	6	-69,62 %
Total des recettes réelles et d'ordre	2906	2863	3519	2851	2766	2829	2720	2865	+5,32 %

A ces recettes, s'ajoute le compte 002 qui comprend :

- le résultat de fonctionnement cumulé et reporté : 1 709 073.29 €.
- le transfert des résultats des budgets « eau » (374 483.81€) et « assainissement » (730 046.75 €).

Soit un total de 2 813 603.85 €

Plusieurs précisions doivent être apportées pour une bonne lecture des données ci-dessus :

- Les **charges à caractère général** ont diminué de 2.84% entre 2019 et 2020 (-4.5 % entre 2018 et 2019) pour atteindre **573 712 €**, un montant qui n'a jamais été aussi faible depuis 16 ans (575 000 € avaient été dépensés en 2004 au titre des charges à caractère général).

Dans ce chapitre budgétaire (011), les **principales variations** de montant de dépenses concernent les articles suivants :

Articles budgétaires	Evolution	2019	2020	Observations
Art. 615228 et 615221: Entretien et réparations autres bâtiments		28 918 €	31 293 €	Mise en place de prestation de nettoyage à l'ASLB : 3 627 € en 2020.
Art. 6042 : Achats prestations de services		34 323 €	56 222 €	Dans ce compte, classe de neige une année sur deux. En 2019 : paiement d'un acompte. En 2020 : paiement du solde.

Art. 6135 : Locations mobilières		35 335 €	26 262 €	Covid : Baisse d'activités.
Art. 61551 : Matériel roulant		15 331 €	12 806 €	Covid : Baisse d'activités.
Art. 60628 : Autres fournitures non stockées		635 €	26 622 €	2020 : Gel hydroalcoolique, masques et visières.
Art. 6184 : Organismes de formation		5 203 €	8 234 €	
Art. 61524 : Bois et forêts		359 €	2 920 €	2020 : Abattage et élagage d'arbres rue des Mirjolaines
Art 6261 : Frais d'affranchissement		7 486	5 769 €	Covid : Baisse d'activités.
Art. 6226 : Honoraires		13 673 €	6 970 €	En 2019 : Dossier catastrophe naturelle + Dossier préemption Jardins Fleuris.
Art. 60632 : Fournitures de petits équipements		88 794 €	55 106 €	2019, chantier en régie: Cuisine et salle de classe Kierren , toilettes Guerquin et canalisation eaux pluviales pour maintenir en bon état le mur de soutènement de Guingot.
Art. 611 Contrats de prestations de services		14 430 €	21 722	Principalement en 2020 : Mise à jour Windows 10 (3 300€), vérifications biennales (tentes, jeux, paratonnerre...1190€), panneau Pocket (410 €)
Art. 6247 : Transports collectifs		12 900 €	9 932 €	Covid : Baisse d'activités.
Art. 6232 : Fêtes et cérémonie		24 134 €	3 297 €	Covid : Baisse d'activités.
Art. 615231 : Entretien et réparations voiries et autres		12 090 €	4786 €	2019 : Externalisation de l'entretien de parcelles appartenant à la commune et à proximité des habitations (4 530€).
Art. 60618 : Autres fournitures non stockables		10 240 €	5 923 €	2019 : Commande d'arbres et de plantes pour embellissement de la place Clémenceau + Parking Guingot.
Art. 60623 : Alimentation		5 324 €	1 147 €	2019 : Réalisation de la fête du périscolaire en fin d'année scolaire. 2020 : Covid baisse d'activités
Art. 60633 : Fournitures de voirie		3 348 €	1 003 €	2019 : Pavage devant la salle Guingot

Art 6064 : Fournitures administratives		5 900 €	4 695 €	
Art. 6161 : Assurances multirisques		10 344 €	19 358 €	2019 : Retard du prestataire dans la facturation.
Art. 6162 : Assurance obligatoire "Domage-construction"		9 992 €	0 €	2019 : Assurance chantier de construction du bâtiment périscolaire.

- Les **frais de personnel** s'analysent en prenant en compte les deux lignes ci-dessous. La première ligne équivaut aux dépenses et la deuxième ligne aux recettes : Remboursement d'assurance pour maladie et congé paternité et derniers versements de l'État pour nos anciens contrats aidés.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Personnel (012)	1331	1377	1438	1455	1426	1359	1435	1482	+ 3,25 %
Atténuation de charges (013) et produits exceptionnels en partie	148	133	157	129	94	45	52	48	-8,57 %
Delta (Dépense de personnel -recettes)	1183	1244	1281	1326	1332	1314	1383	1434	+3.69%

Cette augmentation des charges de personnel s'explique par :

- l'embauche en avril 2019, de trois agents au service technique en prévision du remplacement des départs en retraite et des contrats avenir dont les derniers arrivaient à leur terme au premier trimestre de l'année 2020. En 2020, le coût de ces trois agents s'est donc répercuté sur une année pleine.
- Un renfort du personnel dans les écoles pour l'entretien et de désinfection des locaux conformément aux directives de l'Etat.
- **Les frais de gestion courante** ont augmenté de 3.74% entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 11 583 €. Le détail de ces frais pour les 5 dernières années est le suivant :

Dépenses	2016	2017	2018	2019	2020
Service incendie	95 617 €	96 430 €	97 443 €	98 661 €	99 697
Indemnités cotisations élus	99 512 €	98 748 €	98 487 €	99 107 €	108 127 €
Subventions aux associations	81 485 €	77 715 €	72 886 €	73 800 €	74 400 €
Participation CCAS	30 000 €	30 502 €	39 219 €	36 174 €	38 948 €
Créances admises en non-valeur	0 €	0 €	0 €	1 198.24 €	227.95 €
Formations élus	0 €	0 €	0 €	877.56 €	0 €

- **La commune n'a plus de charges financières** (intérêt des emprunts) car depuis octobre 2019, il ne reste plus qu'un seul emprunt en cours et ce dernier est contracté à taux 0. Il s'agit d'un emprunt de 83 715 € pour la construction de la cantine Saint-Nicolas contracté en 2010 sur 20 ans.
- **Les atténuations de produits** ont augmentées de 17 069 € entre 2019 et 2020. Ces dernières financent :
 - Les attributions de compensation pour l'ensemble des compétences transférées au Bassin (107 585 €). Montant inchangé depuis 2019 car aucun transfert de compétence n'a impacté le budget général. L'eau et de l'assainissement avaient leur propre budget.

Extrait du DOB 2017 : *Pour rappel, avant le transfert des compétences voirie et police, nous percevions 56 200 € d'allocations de compensation. Le transfert de ces compétences était estimé à 4 points d'imposition sur le foncier bâti et à une perte d'allocation de compensation de 64 205 €. 56 200 € - 64 205 € = - 8 005€.*
Le transfert de la compétence restauration représente une charge nette de 99 580 €.
- 8005 € - 99 580 € = -107 585 € d'attribution de compensation.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est passé de 41 202 € en 2019 à 40 225 € en 2020 (31 060 € en 2018).
- Les prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU depuis cette année : 18 830 €
- Les correctifs concernant les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants : 623 € en 2020 (1407€ en 2019).
- **Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 112 312 € en 2020 et comprennent :**
 - Les transferts des résultats des budgets « eau » (374 483.81€) et « assainissement » (730 046.75 €).
 - 3 395 € pour le remboursement des locations de salles.
 - 4 387 € de trop perçu d'aides de l'Etat pour les contrats aidés.

Les excédents de fonctionnement (en K€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement hors résultats exceptionnels	421	387	65	234	270	374	227	237
Excédent de fonctionnement de l'année	417	380	367	148	176	272	109	186

Les dépenses d'investissement en 2020 (en K€)

Dépenses d'investissement			
	2018	2019	2020
Opération d'ordre	86	21	19
Dotations, fonds divers et réserves	0	8	101
Remboursement d'emprunts	11	11	4
Immobilisations incorporelles	2	20	0
Immobilisations corporelles	139	113	81
Immobilisations en cours (travaux)	330	690	133
Participations, créances, autres immobilisations financières	1	4	0
Solde d'exécution d'investissement reporté	0	307	474
Total	569	1 174	812

Les **Opération d'ordre** (non réelles) correspondent pour 2019 à **18 930 €**.

- Amortissement d'une subvention du Conseil départemental pour l'achat du camion de déneigement en 2008 : **685 €**
- Moins-value dans la cession des actions de la SPL au Bassin de Pompey : **5 759 €**
- Correction d'une erreur d'imputation de compte pour les factures concernant l'aménagement de la zone de loisirs des Pâquis sur 2019 (délibération du 14/12/2020) : **12 486 €**

La ligne " **Remboursement d'emprunts** " correspond au remboursement du capital emprunté pour les travaux de construction de la cantine Saint-Nicolas réalisée en 2010.

Les **immobilisations incorporelles**. Aucune dépense n'a été imputée sur dans ce chapitre budgétaire en 2020. Le solde de l'étude pour l'aménagement de la zone de loisirs des Pâquis d'un montant de 1 682.40 € a été imputé dans le chapitre travaux en cours dans la mesure où cette étude est suivie de travaux.

Les principaux postes des **dépenses corporelles** en 2020 sont les suivants :

Objet	Montant
Renault Master	31 665.12 €
Remplacement des centrales de détection (alarme) service technique, Mairie, école Guerquin et Foyer rural	14 647.20 €
Eclairage public pour la salle Guingot	6 560.74 €
Matériel décoration de Noël	4 760.34 €
4 ordinateurs portable + 1 PC école + 5 packs office	4 280.99 €
Container maritime – Service technique	2 998 €
Pose de luminaires PMR – Ecoles Kierren et Rene Thibault	2 898 €
Déplacement du réseau Orange – Place Clémenceau	2 407.27 €
Couchette empilables – Ecole Maternelle Kierren	1 660.97€
Renouvellement de 18 extincteurs	1 593.86 €
Frais notariés – Achat de deux parcelles de terrain situées lieudit « Les Nevaux ».	1 444.97 €
Borne amovible	1 312.80 €
Mise en place d'un filtre pour le système d'arrosage	1 079.22 €

Les **immobilisations en cours** de l'année 2020 sont les suivantes :

Objet	Montant
Construction d'un bâtiment pour le service périscolaire	46 077.69 €
Restauration des peintures murales de l'église Saint-Martin 2ème tranche	29 992. 80 €
Aménagement de la Place Clémenceau	26 120.35 €
Réfection allée garages Rue des Narvannes et rue Raymond Poincaré	14 231.23 €
Travaux d'accessibilité écoles Kierren et René Thibault	6 082.98 €
Changement de la porte de secours du DOJO Foyer rural	5 245.20€
Aménagement chemin de la VEBE	4 003.28 €
Etude de faisabilité – aménagement des Pâquis	1 682.40€

La situation financière

ANALYSE FINANCIERE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes courantes de fonct ^t	2853	3192	2817	2730	2791	2681	2740
Charges de gestion courante	2346	2459	2413	2325	2286	2336	2377
EPARGNE DE GESTION	507	734	404	405	506	345	363
Variation n/n-1	-6%	45%	-45%	0%	25%	-32%	5%
Charges financières	2	0	0	0	0	0	0
Variation n/n-1	-45%	-79%	-100%				
Produits exceptionnels	10	327	34	37	38	39	1229
Charges exceptionnelles	17	25	119	131	140	157	1280
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7	302	-85	-94	-102	-118	-51
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2863	3519	2851	2766	2829	2720	3969
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2364	2484	2532	2456	2426	2492	3656
EPARGNE BRUTE	499	1035	318	311	404	228	313
Variation n/n-1	-6%	107%	-69%	-2%	30%	-44%	37%
Emprunts remboursés (en capital)	40	20	11	11	11	11	4
EPARGNE NETTE (disponible)	459	1015	307	300	393	217	309
Variation n/n-1	-7%	121%	-70%	-2%	31%	-45%	42%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	353	519	206	110	95	202	418
CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	812	1534	513	410	489	419	727
Variation n/n-1	5%	89%	-67%	-20%	19%	-14%	74%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT B	845	916	471	343	559	856	234
Variation n/n-1	-15%	8%	-49%	-27%	63%	53%	-73%
BESOIN DE FINANCEMENT C=B-A	34	-617	-42	-67	70	437	-493
NOUVEAUX EMPRUNTS D	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement =D-C=résultat de l'exercice	-34	617	42	67	-70	-437	493
Reprise des résultats antérieurs	1523	1490	2107	2149	2216	2146	1709
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	1490	2107	2149	2216	2146	1709	2202

L'épargne de gestion, à savoir la différence entre les recettes réelles et courantes de fonctionnement et les dépenses réelles et courantes de fonctionnement hors intérêts de la dette, se monte à 363 000 € (*tous les chiffres sont arrondis*). En moyenne, sur les 7 dernières années, l'épargne de gestion se monte à 466 000 €. On appelle aussi l'épargne de gestion "capacité courante de financement" avant remboursement de la dette.

Les charges financières sont inexistantes en 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à -51 000 € (Ce résultat négatif s'explique par le fait que les allocations de compensation du Bassin sont devenues négatives depuis les transferts de compétences). Il en découle que l'épargne brute* (ou autofinancement brut ou encore capacité d'autofinancement) se monte à 313 000 € avec une moyenne depuis 2014 égale à 444 000 €.

*Il s'agit de retirer de l'épargne de gestion les intérêts de la dette et d'ajouter ou de retirer le résultat exceptionnel.

En retirant de l'épargne brute le remboursement des emprunts en capital, on obtient l'épargne nette ou autofinancement disponible. Cet indicateur représente le montant à disposition de la collectivité pour investir, une fois les annuités de la dette payées. En 2020, l'épargne nette se monte à 309 000 € avec une moyenne depuis 2014 égale à 429 000 €.

L'endettement

Nous sommes toujours très peu endettés sur le budget principal. Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2014. L'encours de la dette (c'est-à-dire le capital restant à rembourser) se monte à 37 680 € au 1^{er} janvier 2021, soit moins de 8.89 euros par habitant. Il s'agit du dernier emprunt de la commune, 83.715 euros empruntés à la CAF en 2010 pour création de la cantine (à taux zéro).

Enfin, le ratio [dépenses de fonctionnement + remboursement en capital de la dette] / recettes réelles de fonctionnement, doit impérativement être inférieur à 1. Dans le cas contraire, c'est que la collectivité est obligée de puiser dans ses ressources propres d'investissement pour rembourser le capital de la dette.

Le ratio pour la commune de Bouxières-aux-Dames est, en 2020, égal à 0,96.

(Dépenses de fonctionnement + Amortissement de la dette) ÷ Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	0,88	0,90	0,95	0,94	0,91	0,96	0,95

Le résultat final

Le résultat comptable final, appelé "fonds de roulement", tient compte des résultats de l'année et des reports des résultats des années passées (voir tableau d'analyse financière de la page précédente).

En partant de l'épargne nette, on ajoute les recettes réelles d'investissement, pour obtenir la capacité de financement des investissements. En 2020, elle s'est montée à 727 000 €.

La commune ayant réalisée plus de 234 000 € de dépenses réelles d'investissement, on obtient en 2020 un besoin de financement de 493 000 €.

Ces 493 000 € constituent le résultat de l'exercice, hors reprise des résultats antérieurs.

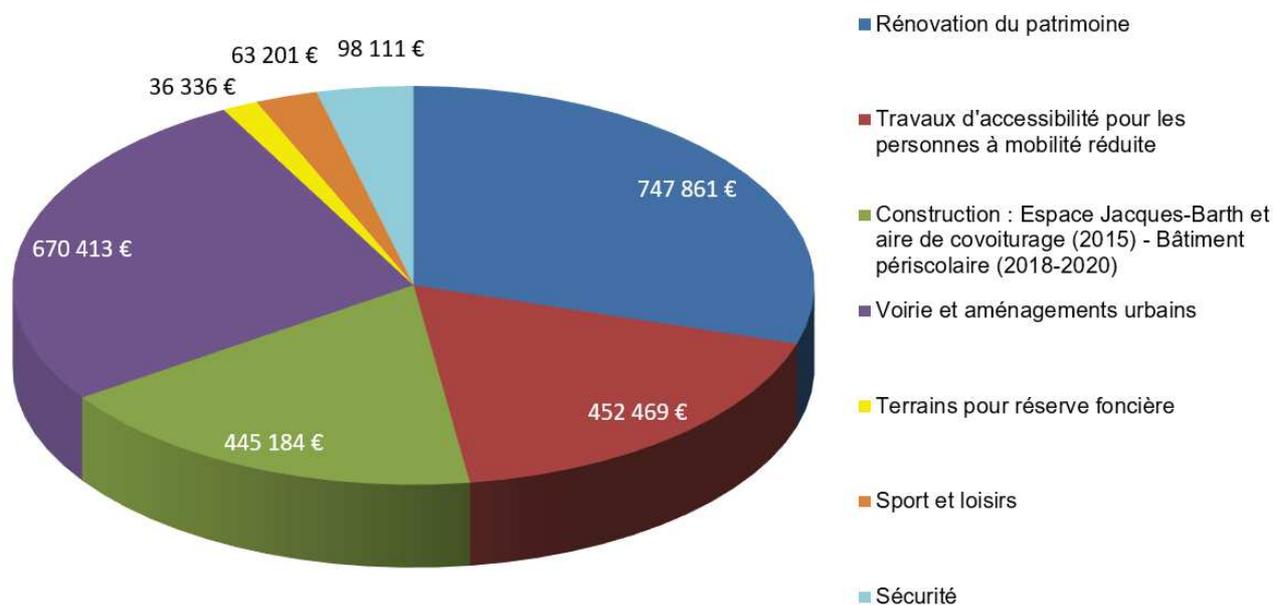
Une fois la reprise des résultats antérieurs effectuée, le résultat final se monte à **2 202 000 €**.

Les investissements 2015-2020 présentés par opération :

Travaux		2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015/2020	
Espace Jacques-Barth, parking et aire de covolurage	Salles communales	Solde Espace Jacques-Barth	83 523 €					83 523 €	
		Solde aire de Covolurage	927 €					927 €	
Parking haut Espace Jacques-Barth		35 024 €						35 024 €	
Rénovation du patrimoine	Salles communales	Rénovation de la salle Guingot		8 384 €				8 384 €	
		Rénovation de la façade de la salle Lambing		19 692 €	6 947 €			26 639 €	
		Chaudière et chauffage ASLB		18 766 €					18 766 €
		Reprise du mur rue des Trois Frères Lièvre + Revêtement de surface et garde-corps			30 583 €	17 100 €	4 024 €		51 707 €
		Local comité des fêtes			3 339 €				3 339 €
	Divers	Mise en conformité électrique bâtiments	39 669 €						39 669 €
		Remplacement des centrales de détection des alarmes de bâtiments						14 647 €	14 647 €
		Remise en état du clocher + Réfection du mécanismes des cloches	4 482 €				7 487 €		11 969 €
		Etude et travaux de restauration des peintures murales de l'église	3 254 €		55 315 €		2 600 €	29 992 €	91 161 €
	Eglise	Changement alarme église					4 952 €		4 952 €
		Rénovation du mur Saint Martin (Travaux + Maîtrise d'oeuvre + sondage)					13 561 €		13 561 €
		Réfection de la toiture de l'église				4 170 €			4 170 €
		La Poste	Changement des fenêtres de la Poste + ex logement	42 113 €					
	Service technique	Toiture hangar				9 817 €			9 817 €
	Foyer rural	Toiture du Foyer rural et centre technique	48 943 €						48 943 €
		Faux plafond du Foyer Rural et volets roulants – salle Majorelle	14 125 €						14 125 €
		Rénovation de la façade du Foyer Rural	39 240 €						39 240 €
		Rénovation du sol de l'espace Majorelle au Foyer Rural	9 403 €						9 403 €
		Finition et mise en peinture du dojo et de la salle Majorelle	2 346 €						2 346 €
		Changement de la porte de secours du DOJO						5 245 €	5 245 €
	Écoles	Réfection de la toiture terrasse de l'école Guerquin	93 358 €						93 358 €
		Réfection de la toiture de l'école René Thibault		17 484 €		1 875 €			19 359 €
		Rénovation salle de classe et cuisine Kierren					8 827 €		8 827 €
		Rénovation salle de classe René Thibault (et bureau directrice en 2019)			18 375 €	4 914 €	3 253 €		26 542 €
		Aménagement des soubassements de l'école René Thibault				77 301 €	5 112 €		82 413 €
		Aménagement d'une cuisine et d'un placard coupe feux - Ecole Guerquin			4 238 €				4 238 €
		Changement des portes d'accès des écoles + isolation thermique		24 372 €	17 397 €	11 159 €			52 928 €
	Travaux d'accessibilité	Etude et travaux pour PMR école primaire R. Thibault (Portail en 2016)		7 735 €	2 514 €	1 403 €	70 860 €		82 512 €
Etude et travaux pour PMR école Kierren				2 856 €	1 403 €	106 290 €		110 549 €	
Etude et travaux pour PMR école Les enfants Guerquin				3 464 €	185 870 €	2 564 €		191 898 €	
Pose de luminaire pour PMR écoles Kierren et René Thibault							8 980 €	8 980 €	
Salle communale	Travaux pour Personnes à Mobilité réduites (PMR) – Salle Lambing + parking		51 756 €					51 756 €	
Bibliothèque	Travaux pour PMR Bibliothèque		6 774 €					6 774 €	
Construction	Bâtiment périscolaire				25 500 €	254 133 €	46 077 €	325 710 €	
Terrains pour réserve foncière	Achat terrain Tahons		34 766 €	1 570 €				36 336 €	
Voirie et aménagements urbains	Aménagement rue Alsace Lorraine - parkings et enfouissement des réseaux		54 230 €	132 843 €	4 004 €			191 077 €	
	Aménagement de la place Clémenceau et enfouissement de réseaux				3 428 €	62 868 €	28 527 €	94 823 €	
	Réfection enrobée impasse du Téméraire et rue de Merrey				36 756 €	450 €		37 206 €	
	Étude d'aménagement et étude de sol – Site des Ferrières			33 527 €			1 444 €	34 971 €	
	Aménagement - Site des Nevaux					18 450 €		18 450 €	
	Aménagement de parking et enrobé devant les garages (Bellevue 2019 et Navanes et Poincaré en 2020)	5 602 €	8 621 €	720 €		26 873 €	14 231 €	56 047 €	
	Première phase parking entrée Champigneulle				500 €			500 €	
	Parking Salle Guingot					139 169 €	6 560 €	145 729 €	
	Passage Pierre Blaise - Achat et travaux				5 795 €	19 160 €		24 955 €	
	Achat terrain rue de la Cheneau				25 396 €			25 396 €	
	Parking rue Cendrillon					11 183 €		11 183 €	
	Signalisation et plaques de rues	4 357 €						4 357 €	
	Plantation ONF		5 748 €					5 748 €	
	Relève topographique - Etude d'aménagement de la zone des Pâquis				1 800 €	12 486 €	1 682 €	15 968 €	
	Aménagement du chemin de la VEBE						4 003 €	4 003 €	
Sport et loisirs	Arrosage automatique		39 174 €				1 079 €	40 253 €	
	Projecteurs terrain de foot (2016) et but (2019)		6 241 €			2 100 €		8 341 €	
	Remplacement et complément des jeux extérieurs			14 023 €		584 €		14 607 €	
Sécurité	Panneaux sécurité "Participation citoyenne"					1 869 €		1 869 €	
	Vidéo Urbaine	70 318 €	2 736 €		20 070 €	3 118 €		96 242 €	
TOTAL		496 684 €	340 006 €	294 184 €	438 261 €	781 973 €	162 467 €	2 513 575 €	

Les investissements 2015-2020 présentés par catégorie :

Catégorie de travaux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Rénovation du patrimoine	296 933 €	88 698 €	136 194 €	126 336 €	49 816 €	49 884 €	747 861 €
Travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	0 €	66 265 €	8 834 €	188 676 €	179 714 €	8 980 €	452 469 €
Construction : Espace Jacques-Barth et aire de covoiturage (2015) - Bâtiment périscolaire (2018-2020)	119 474 €	0 €	0 €	25 500 €	254 133 €	46 077 €	445 184 €
Voirie et aménagements urbains	9 959 €	102 126 €	133 563 €	77 679 €	290 639 €	56 447 €	670 413 €
Terrains pour réserve foncière	0 €	34 766 €	1 570 €	0 €	0 €	0 €	36 336 €
Sport et loisirs	0 €	45 415 €	14 023 €	0 €	2 684 €	1 079 €	63 201 €
Sécurité	70 318 €	2 736 €	0 €	20 070 €	4 987 €	0 €	98 111 €
TOTAL	496 684 €	340 006 €	294 184 €	438 261 €	781 973 €	162 467 €	2 513 575 €



Projets d'investissement 2021 - 2025

N°	Opération	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1	Réhabilitation salle Guingot et Henri Lepage	10 000 €	532 429 €				542 429 €
2	Programme changement chaudières	39 920 €	39 920 €	39 920 €			119 760 €
3	Remplacement Alarmes intrusions	8 928 €					8 928 €
4	Reprise d'ouvrants à la crèche	6 500 €					6 500 €
5	Remplacement fenêtres Foyer rural		30 720 €				30 720 €
6	Téléphonie mairie (arrivée de la fibre)	11 520 €					11 520 €
7	Extension cimetière					10 000 €	10 000 €
8	Clôture cimetière + chemin des feux follets	9 000 €				9 000 €	18 000 €
9	Aménagement Champ saint Nicolas	34 914 €	16 768 €	1 870 €	2 530 €	2 250 €	58 332 €
10	Aménagement zone de loisirs des Pâquis	22 871 €	22 871 €	22 871 €			68 613 €
11	Reconstruction mur saint Martin	250 000 €					250 000 €
12	Extension de la vidéo surveillance		27 000 €				27 000 €
13	Reprise terrain d'entrainement ALSB		8 400 €				8 400 €
14	Achat parking rue des Jardins Fleuris	47 000 €					47 000 €
15	Achat parcelle - Parking	10 000 €			8 000 €		18 000 €
16	Local - Maison médicale		240 000 €				240 000 €
17	Achat parcelle Pâquis	17 000 €					17 000 €
18	Distributeur automatique de billets		50 000 €				50 000 €
19	Portes hangar services techniques	26 800 €					
20	Parcours touristique	8 000 €					8 000 €
	TOTAL	502 453 €	968 108 €	64 661 €	10 530 €	21 250 €	1 540 202 €

